

AVIS PUBLIC

**Aux personnes intéressées par un règlement sur la citation
de bâtiments historiques à La Pocatière**

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, Danielle Caron, greffière de la Ville de La Pocatière,

QUE, lors de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue le 24 janvier 2011, un avis de motion a été présenté relativement à l'adoption éventuelle d'un règlement visant à *citer un monument historique* au sens de la *Loi sur les biens culturels*. Le bâtiment faisant l'objet de ce règlement est le suivant :

- Le Collège de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, édifice situé au 100, 4^e Avenue, à La Pocatière, sur le lot 4 093 447 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Kamouraska, et une partie du Cégep de La Pocatière (anciennement une partie du Collège), située au 140, 4^e Avenue, à La Pocatière, sur le lot 4 094 881 dudit cadastre.

QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville tiendra une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement de citation, **le mercredi 16 mars 2011, à 19 h 30**, à la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 412, 9^e Rue, à La Pocatière. Au cours de cette assemblée publique, toute personne intéressée pourra faire ses représentations auprès du comité consultatif d'urbanisme.

Le présent avis est donné conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur les biens culturels*.

Donné à La Pocatière ce 18 février 2011.

Danielle Caron, greffière